

Organe officiel de l'Union des Communes vaudoises
et des associations d'employés communaux

N°52 | printemps 2015

Point **COMM UNE!**





Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec près de 16'800 assurés, une fortune de 2,4 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point COMMUNE! p. 5

Associations de communes:
que se passe-t-il?

Point DE VUE! p. 6

Réforme de la maturité
professionnelle commerciale

Point DE VUE! p. 8

Forum Communes et Seniors:
synthèse des trois manifestations
organisée en 2014

Point JURIDIQUE! p. 12

Permis de construire, opposition
et effet suspensif

Point RH! p. 14

Le responsable: un créateur de liens

Point HISTOIRE! p. 16

Les communes vaudoises
se rajeunissent

Point FLASH! p. 19

Nouveauté en matière
de stationnement

Point CONCOURS! p. 20

Nouveau concours 2015
Résultat N° 51

Point ASSOCIATIONS!

AVDCH

Mme Claude Petit met un terme
à son mandat de Présidente p. 21

AVDCH

Certificat de spécialiste en
Office de la population /
Contrôle des habitants p. 22

AVIATCO

Problématique de l'amiante p. 24

aVDaas

Assurances sociales,
quelques changements p. 26

ACVBC

70^e Assemblée générale p. 27

Point FUSION! p. 27

Etat au 27 janvier 2015

Point COURS! p. 28

Crise - communication - sécurité
Des cours en réponse pratique

Point AGENDA! p. 30

EDITO! Les neuf Polices communales se renforcent

Rappelons-le à titre liminaire: la loi sur l'organisation policière vaudoise est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, soit il y a à peine 3 ans. Les 9 Polices communales et intercommunales vaudoises, - qui assument les missions de police aux côtés de la Police cantonale vaudoise - représentent à ce jour près de 1'015 policiers au service de 450'000 habitants du canton.



Pascal Pittet
Président de l'ACPMV
Commandant Police
du Nord-Vaudois

Le choix politique était clair; la réalité présente de multiples facettes: 9 Corps de police, 45 communes, des sensibilités politiques et citoyennes parfois différentes, un milieu complexe et exigeant.

Fort de ce constat, la Conférence des Directeurs des Polices municipales vaudoises (CDPMV) et l'Association des Chefs des Polices municipales vaudoises (ACPMV) ont décidé de consolider leur fonctionnement et leur représentation en créant un poste de secrétaire générale. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2014, les deux associations s'appuient sur toutes les compétences de **Mme Marylaure Garcia**.



Licenciée en droit et titulaire d'un master en lutte contre la criminalité économique, Mme Garcia peut se prévaloir d'un parcours professionnel riche dans le service public et en gestion de projets. Elle a notamment travaillé dans les domaines du droit des réfugiés et des assurances sociales ainsi que dans le monde médico-social. Elle a en outre occupé différentes fonctions au sein de l'Office fédéral de la police.

Les enjeux? Le respect de l'autonomie des communes vaudoises dans leur diversité, l'amélioration des processus et des collaborations au sein de la jeune Police coordonnée, la valorisation du travail des femmes et des hommes sur le terrain au service de la collectivité. En bref, une activité qui implique une constante recherche de l'équilibre, dans le respect des spécificités, au profit de la noble cause sécuritaire vaudoise.

Les 9 Polices communales et intercommunales vaudoises se donnent ainsi notamment les moyens de participer activement et avec toute la sensibilité nécessaire aux travaux préparatoires en prévision des futures négociations visant à régler le financement de l'organisation policière vaudoise conformément au protocole d'accord du 27 juin 2013 entre l'Etat, l'UCV et l'AdCV. ■

IMPRESSUM!

Administration et rédaction

Secrétariat UCV ■ case postale 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 30 ■ Fax 021 557 81 31 ■ ucv@ucv.ch ■ www.ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51 ■ Fax 021 320 59 50 ■ info@pcl.ch

Régie des annonces

IRL Plus SA ■ Ch. du Closel 5 ■ 1020 Renens ■ Tél. 021 525 48 73 ■ Fax 021 525 48 01 ■ publicite@irl.ch

Conception graphique et mise en page

idéesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

Un site web adapté **aux communes** !

Rafraîchissez votre image par un design
actuel et efficace

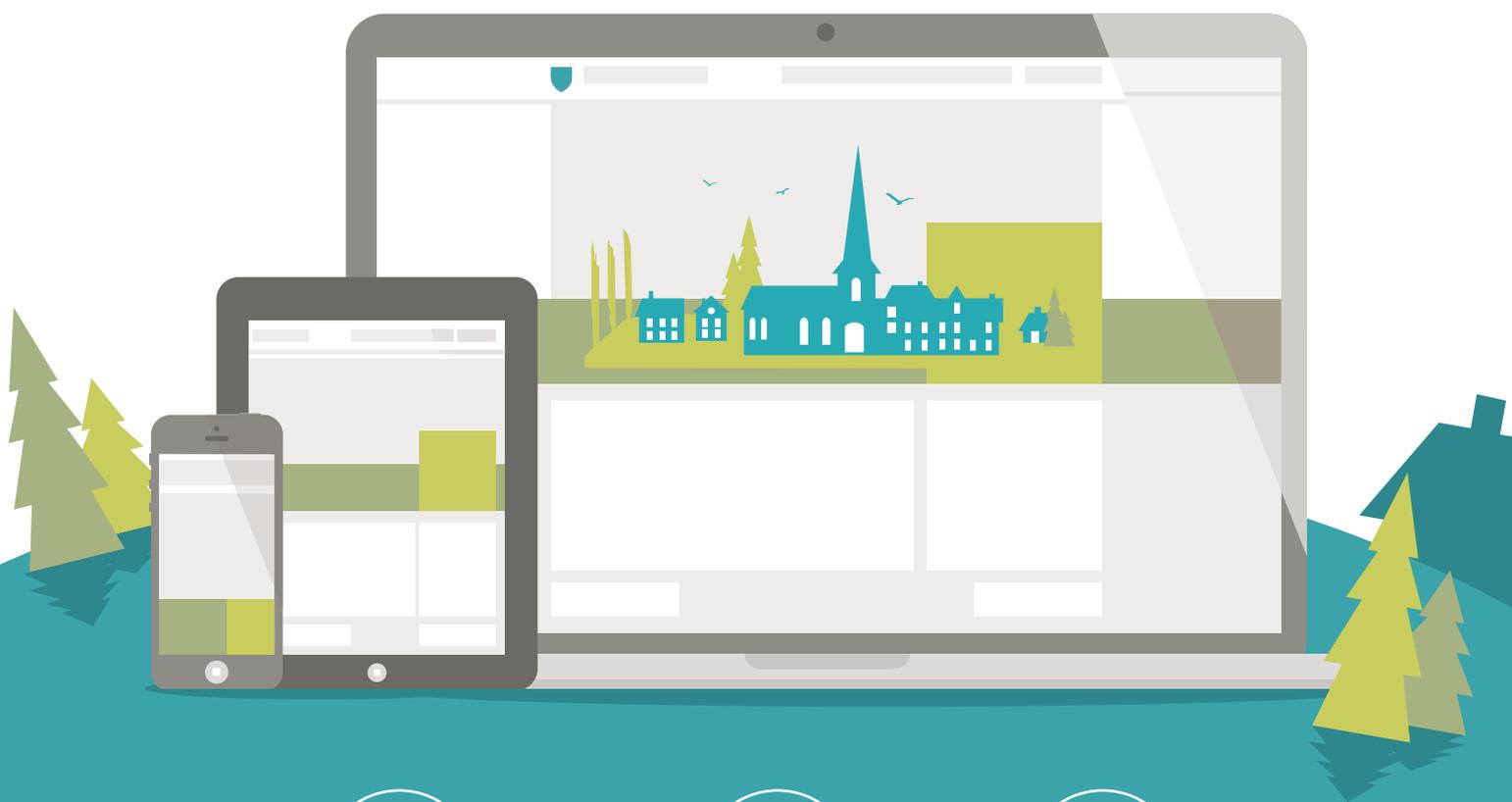


Rendez-vous visibles grâce à un bon
positionnement dans les moteurs de recherche

Soyez accessibles grâce à une interface pour
smartphone et tablette



Favorisez le contact avec les citoyens
et simplifiez les démarches administratives



Un outil adapté aux habitants
des communes



A la pointe de la
technologie



Solution
open source

Associations de communes: que se passe-t-il?



Claudine Wyssa
Présidente de l'UCV

La loi vaudoise sur les communes (LC) prévoit la possibilité pour ces dernières de se réunir en association pour régler certains problèmes en commun. A ce jour, je ne crois pas prendre de risque en affirmant qu'il n'y a quasiment aucune commune dans notre canton qui ne fasse pas partie d'une association et donc qui n'ait pas expérimenté cette manière de fonctionner.

Certes, il y a de nombreuses façons de se regrouper pour assurer certaines prestations bien spécifiques pour nos concitoyens. Les conventions, les ententes, les associations de communes, les fédérations de communes, les associations simples et j'en passe. Aujourd'hui la forme la plus répandue, et la plus complète en terme de respect démocratique, est certainement l'association de communes.

Les associations de communes existent dans de nombreux domaines. Les associations intercommunales scolaires sont probablement les plus nombreuses mais il existe aussi des associations permettant de gérer la sécurité (associations intercommunales de police), les déchets, les infrastructures

et équipements d'importance régionale, l'épuration ou la fourniture d'eau. De surcroît, certaines associations sont à buts multiples, elles permettent de mettre en commun des compétences et des financements pour plusieurs domaines distincts. A chaque fois des statuts ont été votés par les conseils communaux ou généraux de toutes les communes membres, fixant les buts, le fonctionnement, la gouvernance, la gestion des finances, les conditions pour adhérer ou quitter l'association et modifier les statuts.

La voix de chaque commune doit être entendue, tant au niveau exécutif que délibérant.

Alors, comment tout cela fonctionne-t-il? Il se dit de plus en plus dans le canton que ces organismes sont mal gérés, peu démocratiques ou des gouffres financiers. Les communes membres semblent souffrir d'une perte de pouvoir et de maîtrise financière. La voix de chaque commune doit être entendue, tant au niveau exécutif que délibérant, parfois il semble que ce soit difficile à réaliser. Lors de notre visite dans les districts aux mois de janvier et de février derniers, nous avons perçu beaucoup d'inquiétude sur deux

thématiques cruciales, celle de la gouvernance et celle des finances.

L'UCV est plus que quiconque sensible à ces questions institutionnelles qui touchent à l'autonomie communale. Elle met dès maintenant un groupe de travail en place qui sera chargé de réfléchir à ces problématiques et d'apporter des propositions concrètes. L'association de communes est-elle vraiment le meilleur moyen de garder une vraie autonomie au niveau local? Créer une association de communes est-il une variante à la fusion de communes pour renforcer l'action de proximité? Ou au contraire est-ce un outil dont nous avons surestimé les avantages en oubliant la difficulté de gouverner à plusieurs? Les engagements financiers sont-ils maîtrisables, les plafonds d'endettement et de cautionnement donnent-ils les garanties nécessaires? Ce sont là quelques questions auxquelles il s'agira de répondre avant d'imaginer des solutions, des variantes, des modèles peut-être nouveaux pour organiser le travail au niveau régional dans le respect démocratique. ■

Nous prions les personnes intéressées de s'annoncer auprès du secrétariat de l'UCV à l'adresse suivante: catherine.losey@ucv.ch d'ici au 31 mars.

Conseils en matière de finances communales

L'UCV met à disposition de l'ensemble des communes vaudoises les compétences d'un économiste, spécialiste en finances publiques: Monsieur Gianni Saitta répondra aux questions des collectivités vaudoises dès le 1^{er} juin.

Il travaillera aussi en appui du Comité et de la Secrétaire générale, notamment sur l'impact financier des dossiers négociés avec l'Etat. ■



Réforme de la maturité professionnelle commerciale

Premières expériences de la nouvelle formule - stage de longue durée - EC 3+1

Depuis 2011, une importante réforme de la formation commerciale est entrée en vigueur sur le plan Suisse. Elle a entraîné toute une série de modifications significatives, aussi bien pour les gymnasiens que pour les entreprises formatrices qui les accueillent.



Marie-Thérèse Tonini
Responsable de la branche
«Administration publique»
Vaud, CEP

Ces jeunes, titulaires d'un certificat de culture générale, complètent leur formation par un stage en entreprises qui a passé, depuis 2014, de 39 à 52 semaines. Leur stage est ponctué par des évaluations de différentes activités réalisées en entreprise (STA-UF), des cours interentreprises obligatoires, un travail interdisciplinaire centré sur un projet et d'examens finals - partie entreprise (oral et écrit) qui leur permettront d'obtenir un CFC d'employé-e de commerce et un certificat de maturité professionnelle commerciale.

Et pour les entreprises formatrices il ne s'agit plus seulement d'accueillir un stagiaire et de l'initier à un poste. L'enjeu s'est enrichi. Il s'agit de les former à l'ensemble des activités de base du métier d'employé-e de commerce, ce qui leur permettra, leur CFC en poche, d'être compétitifs sur le

L'enjeu s'est enrichi. Il s'agit de les former à l'ensemble des activités de base du métier d'employé-e de commerce.

marché du travail, tout comme celles et ceux qui ont fait un apprentissage de commerce sur 3 ans.

Un troisième défi pour notre branche et pour les stagiaires est d'effectuer tout le programme des cours interentreprises en deux fois moins

Ma vision du stage MPC

Axel Bergmann, 20 ans, Aigle

Suite à l'obtention de mon certificat de l'école obligatoire (voie VSB), j'ai commencé le gymnase en voie maturité à Burier. Après 2 ans, j'ai décidé de changer d'orientation, je ne souhaitais pas aller à l'université mais plutôt dans une Haute école spécialisée.

J'ai donc intégré l'école de culture générale et de commerce à Burier. Cette formation me permet d'acquérir un CFC et une maturité professionnelle d'employé de commerce. Ce choix me semble pertinent, car il inclut notamment une année de stage en entreprise. Ceci me permet d'être «indépendant» financièrement car nous touchons un salaire durant cette année, mais c'est aussi une année de pratique professionnelle que nous pouvons ajouter à notre bagage.

Durant mon stage à l'office de la population de la commune d'Aigle, j'ai pu apprendre énormément de choses concernant les autorisations de séjour en Suisse, les démarches suite à un changement d'adresse, d'état civil, etc.

J'ai aussi pu me familiariser avec le fonctionnement d'une administration publique, et appréhender un peu mieux les enjeux actuels des communes.

Cette année de stage en entreprise reste difficile, effectivement ma formation scolaire ne m'avait pas préparé aux exigences du monde professionnel.

Pour la suite, je vais enchaîner directement avec le service militaire. Après cela j'hésite encore entre continuer mes études dans une Haute école de gestion ou trouver un emploi. Le domaine de la finance m'intéresse particulièrement.



de temps que les apprentis - les exigences pour l'obtention du CFC étant les mêmes pour les deux publics!

Pour la cinquantaine de contrats signés dans le secteur public, nous ne pouvons que constater beaucoup de bonne volonté de bien faire, aussi bien du côté des administrations que des stagiaires.

Un sondage réalisé auprès de ces jeunes démontre, pour une large majorité d'entre eux, que leur stage est perçu comme une réelle plus-value leur permettant « d'avoir une vraie première expérience pratique du monde du travail avec un cadre et des responsables qui sont là pour les aider ». Seul bémol: ils estiment que le nombre de travaux à rendre est trop important par rapport à la durée du stage, ce qui n'entame cependant en rien leur motivation à obtenir leur maturité professionnelle et leur CFC. ■

Ma vision du stage MPC

Sabrina De Grandis, 19 ans, Pully



J'ai effectué ma scolarité obligatoire en VSB et me suis ensuite tournée vers l'ECGC (école de culture générale et de commerce) car j'ai voulu choisir une formation me correspondant le plus possible, c'est-à-dire une formation ayant un côté pratique.

Tout mon parcours scolaire s'est déroulé à Pully. C'était donc logique pour moi de déposer ma candidature à la Ville de Pully qui, de plus, est une administration publique et cela m'intéressait de découvrir ce monde.

Durant mon stage, je passerai dans deux départements: l'administration des Musées de Pully ainsi que le Service des Finances. Je trouve ce choix judicieux car ce sont deux domaines variés et complémentaires à la fois. Souvent, ces services sont méconnus, ce qui amène les gens à avoir des préjugés. Il était important pour moi de me faire ma propre idée à ce propos.

Pour mon futur, j'envisage de continuer à travailler dans le domaine muséal. En effet, j'ai découvert un monde stimulant et qui me correspond en tous points. Certes, un stage MPC demande beaucoup de travail, de motivation et de dévouement, mais en contrepartie je trouve que l'expérience est enrichissante et permet de se lancer dans la vie active avec de bonnes bases. Même si je souhaite continuer mes études afin d'approfondir mes capacités, je sais que j'en aurais la possibilité car de nombreuses portes me seront ouvertes.



NOUS FAISONS POUR VOUS ...

IMPRESSION NUMÉRIQUE
RELIURE INDUSTRIELLE
MISE SOUS PLIS & ENVOI

**ALORS ...
CONFIEZ-NOUS VOS
RAPPORTS DE GESTION !**

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40
www.olbis.ch | info@olbis.ch



Forum Communes et seniors: ensemble en actions

Synthèse des trois manifestations organisées en 2014 à Gland, Grandson et Pully

A l'invitation du DSAS, de l'UCV et de l'AdCV, l'ensemble des communes vaudoises, ainsi que des représentants d'associations actives auprès des seniors, ont été conviés à trois Forums régionaux qui ont réuni 140 participants.



Jorge Guimera
Chef de projet,
DSAS, Service des assurances
sociales et de l'hébergement
jorge.guimera@vd.ch

Les Forums «Communes et seniors: ensemble en actions» ont permis une sensibilisation aux enjeux du vieillissement de la population et souligné le besoin d'agir en faveur de l'intégration sociale et de la qualité de vie des seniors à l'échelle communale. Près de 60 communes, couvrant plus de 50% de la population vaudoise, étaient représentées à ces manifestations, démontrant un intérêt des auto-

rités locales pour la situation de leur population d'ainés.

La richesse et la diversité des échanges relevés par les personnes présentes ont permis de faire émerger des constats et quelques pistes d'action comme autant de suites possibles à ces Forums: développer l'information à disposition des communes sur les prestations et activités destinées aux seniors, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes, ou encore organiser de nouvelles rencontres entre représentants communaux et associatifs, avec la participation d'experts, de professionnels et d'ainés.

La démographie vaudoise connaît déjà aujourd'hui une forte croissance du nombre de personnes retraitées. Les perspectives démographiques annoncent, d'ici à 2040, une forte progression du nombre des personnes âgées de 65 à 79 ans (+ 60%) et un doublement de la population des 80 ans et plus (+ 107%). Dès lors, la situation à venir sera sans comparaison avec celle d'aujourd'hui et il convient de s'y préparer. A l'échelon local, cette évolution pourra avoir des conséquences multiples notamment du point de vue de la mobilité, de l'accès aux services, des besoins en prestations et de la vie sociale. Les collectivités



publiques, au niveau du canton et des communes, doivent anticiper ce changement majeur de la structure de la population vaudoise.

Au total, 140 personnes ont participé à l'un des trois Forums de Gland (7 mai 2014), Grandson (11 juin 2014) et Pully (2 octobre 2014). Parmi les participants, 68 représentants communaux - issus de 56 communes couvrant 52% de la population vaudoise - ont assisté à ces rencontres.

Le programme a offert une variété d'interventions et un espace de discussions.

- **Conférences d'experts** (Professeurs D. Spini - UNIL, Ch. Lalive d'Épinay - UNIGE et V. Hugentobler - EESP).

La question du vieillissement a été abordée sous différentes facettes pour en montrer la diversité et la pluralité: il n'y a pas qu'une vieillesse mais de grandes variations dans la manière de vivre cette phase de la vie selon les personnes. Les préjugés à l'encontre des aînés - qui sont et restent des citoyens à part entière - amènent souvent à penser et agir pour les seniors, alors qu'il faut **penser et agir avec les seniors**.

- **Allocutions des représentants de l'État de Vaud et des communes** (MM. P.-Y. Maillard et F. Ghelfi - DSAS, J.-Ch. Cerottini - AdCV, D. Dafflon et L. Wehrli - UCV).

Le vieillissement est un défi, mais aussi une opportunité stimulante pour les politiques sociales. La lutte contre l'isolement ou une meilleure participation sociale des seniors à la collectivité doivent être poursuivis: le Canton de Vaud souhaite soutenir les Communes et développer des collaborations dans ce sens.

- **Présentations d'exemples d'actions dans les communes**

Quartiers solidaires de Pro Senectute Vaud, réseaux d'entraide (4S à St-Sulpice, Entraide seniors pulliérans à Pully), Programme cantonal ça marche! - Pas de retraite pour ma santé, Livres à domicile du Mouvement des Aînés Vaud, outil d'auto-évaluation de la Société suisse de gérontologie.



- **Ateliers de discussion et échanges**

Des ateliers de discussion sur les activités proposées aux seniors dans les communes ou les besoins non couverts ont permis des échanges entre communes, associations et autres partenaires concernés.

Les échanges lors de la manifestation ont montré une grande satisfaction quant à l'opportunité et aux retombées positives perçues par les personnes présentes en termes de meilleure connaissance des enjeux et des possibilités d'action au niveau local. L'évaluation par les participants a aussi montré un intérêt à prendre part à l'avenir à d'autres manifestations de ce type, autour de thèmes tels que la qualité de vie, l'entraide et la participation sociale.

Quelques constats:

- il existe une **grande diversité d'activités ou de prestations destinées à la population âgée** de l'ensemble du canton, qu'elles soient initiées et orga-

nisées par des privés, des associations ou les communes elles-mêmes. L'offre actuelle est très variable selon les communes et leur taille, en nombre ou en type d'activités disponibles, entre autres: groupes sportifs ou culturels, échanges de savoirs ou entraide, sorties ou visites-excursions, accueil des nouveaux retraités, fête annuelle des aînés, mise à disposition d'un local, guichets d'information, etc.;

- les communes n'ont pas toujours connaissance de l'ensemble des offres et actions réalisées sur leur territoire, ou chez leurs voisins;
- les contacts et collaborations entre communes autour d'actions favorisant la qualité de vie, l'intégration et la participation sociale des seniors sont plutôt rares;
- il serait utile de développer et d'**améliorer les échanges sur les expériences** des communes entre elles, de partager l'information en termes de bonnes pratiques;

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez**

**Nos membres
sont à
votre service**



Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

- les prestations existantes ne sont pas non plus toujours bien connues de la population et **l'accès à ces informations** devrait aussi être amélioré à l'échelle communale;
- les associations actives dans le domaine des aînés sont reconnues comme expertes du domaine pour les plus grandes d'entre elles, ou, pour les plus petites, comme une ressource indispensable à la réalisation des activités au niveau local.

A ce stade, deux axes principaux ont été identifiés pour **donner une suite à la démarche initiée par ces premiers Forums**:

1. développer l'information sur les prestations et activités destinées aux seniors afin d'en améliorer la connaissance par les communes. Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes au niveau régional ou suprarégional. Etablir les meilleurs canaux et supports à proposer (site web par exemple).

Les informations mises à disposition doivent permettre aux communes de connaître les effets obtenus des différentes actions, ainsi que les enjeux et implications en temps ou financement à engager par les communes intéressées;

2. organiser de nouvelles manifestations, en précisant la forme de l'événement, les thèmes prioritaires, le public visé et à quelle fréquence, afin de permettre des échanges entre représentants communaux et associatifs, avec la participation d'experts, de professionnels et d'aînés.

Les pistes évoquées seront explorées ou initiées pour certaines dès 2015. Ces travaux s'inscrivent en lien avec les éléments qui seront développés ultérieurement par le Conseil d'Etat dans sa réponse au Grand Conseil au postulat du député M. Filip Uffer « Pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées ».



Les communes et partenaires associatifs seront informés des développements futurs, permettant de maintenir l'élan initié par ces Forums en faveur de la qualité de vie des seniors du canton! ■

Plus d'informations:

www.vd.ch/communes-seniors
sous Thèmes» Social» Vivre à domicile

www.ucv.ch
sous Dossiers Thématiques» Seniors

www.adcv.ch
sous Thématiques» Seniors

Cave de la Crausaz Féchy

Chemin de la Crausaz 3

Féchy AOC La Côte Blanc
Cave de la Crausaz

70 cl. Fr. **7.50**
(+ Fr. -.40 verre repris)
prise à la cave

Vente directe à la propriété
Cave ouverte tous les jours
Lu - ven 7h - 12h / 13h - 18h
Samedi 8h - 12h / 14h - 17h

021 808 53 54

www.cavedelacrausaz.ch



Permis de construire, oppositions et effet suspensif



Benoît Bovay
Avocat spéc. FSA en droit de la construction et de l'immobilier
Professeur à l'Université de Lausanne

1.

Communes et particuliers se posent fréquemment la question de l'octroi formel du permis de construire alors que le délai de recours n'est pas échu suite à la décision de levée des oppositions. Les travaux peuvent-ils commencer pendant ce laps de temps? Pour y répondre, il faut examiner la question de l'effet suspensif lié au recours en se référant tant à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 qu'à celle sur la procédure administrative (LPA-VD) du 28 octobre 2008 avec la jurisprudence de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) et du Tribunal fédéral.

2.

Une demande de permis de construire est mise à l'enquête publique par la municipalité pendant trente jours. L'avis d'enquête est affiché au pilier public et publié dans la Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud, dans un journal local et sur le site internet officiel de l'Etat de Vaud (CAMAC). Certains règlements communaux exigent la pose d'un panneau indiquant l'objet et les dates de l'enquête publique aux abords du terrain en cause, ce qui est par exemple le cas à Lausanne. Mesure très utile mais pas obligatoire, des gabarits sont parfois posés et permettent de bien se rendre compte de l'impact de la future construction et de sa situation précise sur le terrain (art. 108 al. 3 LATC). Certaines municipalités les exigent régulièrement, d'autres rarement.

Pendant l'enquête publique, quiconque peut faire une intervention, soit sous la forme d'une opposition, soit par

une remarque. C'est l'art. 13 al. 1^{er} litt. d LPA-VD qui ouvre très largement la possibilité d'intervenir lors d'une enquête publique. L'objectif est d'entendre tous ceux qui ont des objections et observations à faire sur le projet, de façon à ce que l'autorité puisse traiter l'ensemble des questions soulevées. Celui qui fait opposition n'a pas besoin de démontrer qu'il est touché particulièrement par le projet en cause.

Le problème est plus complexe en cas de dispense d'enquête publique (art. 111 LATC et 72 d RLATC): le postulat de la sécurité du droit implique que le tiers qui entend mettre en cause un état de fait prétendument irrégulier agisse avec diligence et invite dès que possible la municipalité à se prononcer ou qu'à ce défaut il saisisse l'autorité de recours. Dès le moment où les travaux sont connus de l'intéressé, s'il entend les contester, il lui appartient d'intervenir auprès de l'autorité (voir jurisprudence citée in Droit fédéral et vaudois de la construction, 4^e édition, p. 446 notamment). Il en va de même des travaux qui ont lieu sans autorisation préalable de l'autorité communale.

3.

Dès le moment où la municipalité statue, elle doit prendre une décision à la fois sur les interventions faites pendant l'enquête et sur le permis de construire. En effet, la jurisprudence rendue ces dernières années a insisté sur la simultanéité de la levée des oppositions et de l'octroi du permis de construire, ou de l'admission des oppositions et du refus du permis de construire. Il s'agit d'une seule et même décision administrative. Il résulte de l'art. 114 al. 1^{er} LATC qu'à l'issue du délai prévu par cette disposition, la municipalité est tenue de se déterminer en accordant ou en refusant le permis de construire. Il n'est pas prévu que la municipalité se borne

à «lever l'opposition». Selon l'art. 116 al. 1^{er} LATC, les auteurs d'oppositions motivées doivent être avisés de la décision accordant ou refusant le permis, avec l'indication des dispositions légales et réglementaires invoquées, lorsque l'opposition est écartée. La loi n'est pas respectée si la municipalité se contente de déclarer qu'elle lève l'opposition sans octroyer le permis de construire, ni préciser les éventuelles conditions ou charges dont il serait assorti. Dans plusieurs cas, l'autorité de recours a annulé une décision municipale insuffisante et renvoyé le dossier à celle-ci afin qu'elle statue correctement sur les oppositions et le permis. L'objectif est que constructeur et opposant(s) aient connaissance de la décision complète (sur le permis et sur les oppositions).

Cela implique formellement que la municipalité communique aux parties, en même temps que le permis de construire, la décision sur les oppositions.

Cela implique formellement que la municipalité communique aux parties, en même temps que le permis de construire (ou la décision de refus), la décision sur les oppositions. Le Tribunal fédéral vient de confirmer cela en annulant un arrêt du Tribunal cantonal qui avait toléré une situation dans laquelle la municipalité n'avait pas respecté cette simultanéité. Les art. 114 et 116 LATC ont été instaurés pour garantir le droit d'être entendu des parties et la transparence de la procédure. Le but de cette règle réside d'une part dans le fait que les opposants doivent connaître la teneur de l'autorisation de construire qui a été délivrée, afin de pouvoir se déterminer en connaissance de cause s'ils entendent recourir. D'autre part, le principe de l'égalité des parties implique nécessai-

rement que chacune d'elles ait connaissance des mêmes éléments que ceux qui ont été communiqués à l'autre: la municipalité ne peut pas réserver la teneur exacte du permis de construire au seul constructeur sans la communiquer aux opposants (ATF 1C_445/2014 du 12 janvier 2015).

4.

Pour pouvoir recourir, la loi sur la procédure administrative exige que l'intéressé ait pris part à la procédure précédente, c'est-à-dire ait fait opposition (notion qui ne doit pas être interprétée de façon trop restrictive; une observation devrait suffire à notre sens); qu'elle soit atteinte par la décision et dispose d'un intérêt digne de protection à ce qu'elle soit annulée ou modifiée. Il serait trop compliqué de développer ici les autres critères permettant de définir qui a qualité pour recourir ou non. Rappelons simplement que la proximité par rapport à la construction voire les nuisances endurées sont des critères suffisants pour permettre aux tiers de recourir contre un projet.

5.

Selon l'art. 58 LPA-VD, une décision n'est exécutoire que lorsqu'elle ne peut plus être attaquée par un recours ou lorsque le recours n'a pas d'effet suspensif ou si celui-ci a été retiré. En matière de recours devant la Cour de droit administratif et public, le recours a effet suspensif (art. 80 LPA-VD). Celui-ci ne peut être retiré qu'en cas d'intérêt public prépondérant. En principe, l'intérêt privé ne joue donc pas de rôle: l'intérêt du constructeur à aller de l'avant rapide-

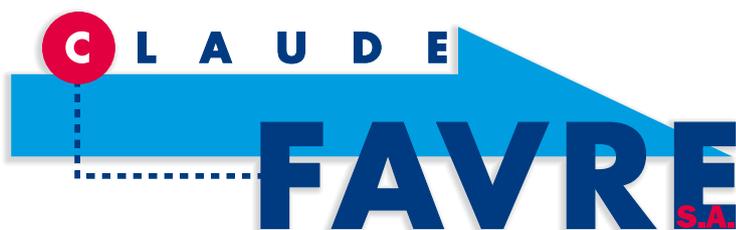


ment n'est pas suffisant pour obtenir le retrait de l'effet suspensif. C'est dire que la règle est l'effet suspensif et que, au vu de la disposition précitée, la décision de permis de construire n'est pas exécutoire tant que le délai de recours n'est pas échu. Si le recours a été déposé, tant que l'effet suspensif n'a pas été retiré (ce qui est rare).

Les avis sont partagés sur la portée de cette disposition. Il est raisonnable de considérer que les travaux ne peuvent pas commencer pendant le délai de recours, de même qu'ils ne pourront pas se poursuivre au moment où le recours est déposé et aura effet suspensif. A défaut, il faudrait que le tiers opposant intervienne immédiatement auprès de la Cour, avant l'échéance du délai de recours, pour obtenir du juge confirmation du blocage des travaux tant que le recours n'a pas été tranché. Ce serait au détriment du temps laissé au recourant

pour déposer un recours complet, avec motifs et conclusions. Il est plus cohérent de considérer que, lorsqu'il y a eu intervention de tiers ayant la possibilité de faire recours, les travaux ne peuvent pas commencer tant qu'on ne sait pas s'il y a ou non recours suite à la décision municipale écartant les interventions. On peut imaginer que la municipalité le précise dans sa décision de permis de construire: elle peut attirer l'attention du constructeur sur le fait qu'il est invité à ne pas commencer les travaux tant que le délai de recours n'est pas échu, le recours ayant par la suite effet suspensif.

Mais, au vu de la jurisprudence susmentionnée, la municipalité ne peut pas retenir le permis de construire, quand bien même la pratique précédente était de n'établir le document formel de permis de construire qu'une fois le délai de recours échu et en l'absence de recours à l'autorité cantonale. ■



YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

**M+F • Ferblanterie • Couverture • Façades • Echafaudages
Paratonnerres • Etanchéité • Isolations • Service d'entretien**

Le responsable: un créateur de liens



Christian Sinner
Coach et conseiller RH
christian.sinner@bluewin.ch

Dans le monde du travail, mais c'est également le cas dans les relations privées, l'époque veut que les liens entre humains se construisent et se vivent principalement à travers les technologies et les procédures. Il y a encore deux ou trois décennies, vous vouliez effectuer vos paiements, vous vous rendiez à un guichet postal et aviez, face à vous, un congénère! Vous aviez besoin de carburant, vous alliez à une station service et un pompiste venait faire le plein de votre voiture. Vous aviez une question à débattre ou une information à partager avec un collègue, vous montiez à l'étage supérieur et frappiez à sa porte, ou au pire vous preniez le téléphone. Au lieu de devoir vous plonger dans des normes, des règles, des procédures, des tableaux Excel, des organigrammes ou des diagrammes de toutes sortes, vous débattiez avec un collègue, un supérieur ou un collaborateur de la meilleure manière d'envisager la solution. Bref, vous rencontriez, vous vous trouviez face à une présence physique, vous partagiez, vous échangez, vous

viviez une relation de proximité. Dans les meilleurs moments, vous donniez, vous receviez et vous rendiez!

La relation directe et bienveillante diminue le stress

Maintenant, internet, les terminaux de paiements et l'email ont réduit à la portion congrue petit à petit ces relations directes. Loin de moi l'idée de penser que tout était mieux avant, de faire du passéisme. Mais tout autant loin de moi de faire du progrès technologique ou d'un management à l'anglo-saxonne un absolutisme, une nouvelle idéologie, l'apologie d'une pensée quasi-unique!

« La communication à distance ne remplacera pas la communication humaine directe. »

Ainsi que l'écrit Dominique Wolton¹, « la communication à distance ne remplacera pas la communication humaine directe ». L'actualité mortifère de ces derniers mois nous le démontre à tout instant: le village global est une réalité technique, peut-être, mais il est loin d'être une réalité sociale et culturelle, y compris et simplement dans la vieille Europe.

En revenant au monde du travail, une étude sur le stress chez les personnes actives occupées en Suisse, réalisée par la Confédération en 2010, démontre à l'évidence que le lien et un leadership orienté sur la relation, le sens et le feed-back sont les meilleurs antidotes contre le stress, donc favorables à la santé au travail. Il est donc essentiel que les responsables, avant d'être choisis pour coller à un organigramme ou une fonction ou d'être promus en raison de remarquables qualités professionnelles dans leur métier, aient des compétences d'accompagnement et de leadership. Occuper une fonction de cadre ou de supérieur hiérarchique, ce n'est pas prendre un pouvoir sur... mais, comme l'exprime si bien Maxime Morand²: « lorsque je re-visite mon parcours de vie, je note et visualise les personnes qui m'ont fait devenir « plus » moi-même. Donc, le pouvoir à exercer n'est pas tellement un positionnement supérieur, mais une réelle capacité à faire grandir, devenir plus, les collaboratrices et collaborateurs qui me sont confié(e)s³. »

Devenir un leader, un véritable sacerdoce ?

Je rejoins pleinement la vision de Maxime Morand qui affirme que le



etheos s à r l
m a y o r e s s e s 3
1 0 1 2 l a u s a n n e
+41 (0)21 653 59 27
www.e t h e o s . c h
i n f o @ e t h e o s . c h

Séminaire "Réalisation de votre manuel Système de Contrôle Interne"

PROGRAMME du 28 avril 2015

Journée dédiée à la compréhension et méthodologie de la

Gestion des risques

Système de Contrôle interne (SCI)

Procédures

PROGRAMME du 29 avril 2015

Sur la base d'un modèle standard, journée consacrée à la réalisation de votre

Manuel "Système de Contrôle Interne"

Informations & Inscriptions

Informations & inscriptions - www.etheos.ch - info@etheos.ch - 021 653 59 27

CHF 550.- HT pour les 2 jours (09h00 - 16h30) y compris matériel de cours, repas, boissons et collations

Lieu de la manifestation: Y-Parc, rue Galilée 15, 1400 Yverdon



vrai leader « apprendra à faire émerger les ressources chez les humains et non plus à gérer les ressources humaines⁴. » Il mettra en œuvre donc de généreuses capacités de communication (pas seulement d'information), car nous avons toutes et tous « un besoin vital de présence attentive: un besoin de temps humain partagé⁵. » La relation va donc au-delà de la communication, telle qu'elle est conçue dans bien des programmes de formation, car les personnes ont un réel et profond besoin d'être reconnue par une personne présente physiquement, ouverte, capable de donner des feedback plus que de conduire des évaluations, suffisamment en lien avec elle-même, ses valeurs, pour susciter la confiance. La confiance naît parce que le leader donne de Soi, en indiquant le but et en clarifiant le chemin. Et il démontrera une grande cohérence entre ce qu'il dira et ce qu'il sera pour celles et ceux qu'il accompagne. Je ne résiste pas à une dernière citation de ce magnifique

livre: « Mon pouvoir est service à mes semblables. Je rends le service aux équipes en exerçant le pouvoir de diriger, d'initier et de former, dans une position non-dominante, mais dans une posture de «sertisseur», de serviteur. Et ce pouvoir ne vient pas de moi. Je n'ai pas, en tant que leader, à masquer la vraie origine de mon autorité, elle n'est pas mienne et elle est au service de la dignité d'autrui⁶. »

Le responsable sera porteur de sens

Le leader deviendra « le responsable porteur de sens », comme le conçoit Vincent Lenhardt⁷ dans son livre « Les responsables porteurs de sens – culture et pratique du coaching et du team-building. » consacré au développement des capacités de coaching chez les responsables. Ces responsables qui accompagneront les personnes et les équipes, dans le but de construire une vision partagée; dans le but de permettre à chacune et à chacun de se relier au meilleur de soi-même et au sens

de son action; dans le but de transformer les collectivités en communautés performantes parce que solidaires. C'est là tout l'enseignement que l'on peut retirer de cet ouvrage.

Remettre la vie, la vraie vie dans le monde du travail en lieu et place de bons nombre de systèmes et processus, ne serait-ce qu'une utopie? Non, comme l'aurait dit le grand philosophe Emmanuel Kant: c'est un impératif catégorique! ■

1. *Internet et après – une théorie critique des nouveaux médias* – Dominique Wolton – Champs Essais, Paris 2000

2. Maxime Morand exerce une activité de conseils et de formation après avoir été DRH de trois grands groupes bancaires suisses. Sa formation de base est la théologie et il a été prêtre durant 5 ans avant de quitter le ministère en 1986

3. *Petit guide du leadership provoc'acteur selon Jésus Christ* – Maxime Morand – Editions Favre, Lausanne 2014 – p. 23

4. *Ibid.* p. 58

5. *Ibid.* p. 51

6. *Ibid.* p. 149

7. Vincent Lenhardt est le Président de Transformance Pro. Il a créé en 1988 la première formation de coachs en France et accompagne depuis plus de 30 ans des équipes et des entreprises nationales et internationales dans tous les secteurs de l'économie

Les communes vaudoises se rajeunissent

Les différents anniversaires fêtés un peu partout ne correspondent presque jamais avec la date véritable de la naissance d'un village.



Justin Favrod

Responsable de *Passé simple*, le nouveau mensuel romand d'histoire et d'archéologie
www.passesimple.ch

Il suffit de traverser le canton de Vaud pour constater la mode de fêter la naissance des communes. Nombre de villages annoncent des festivités destinées à marquer un âge rond: 800 ans, 1'000 ans, 1'100 ans, voire, pour les plus vénérables, 2'000 ans. Cette coutume de marquer les anniversaires d'un lieu

remonte à l'Antiquité, puisque Rome fêtait sa fondation par Romulus en 753 avant notre ère. La date de la création de Rome appartient à la mythologie, pas à l'histoire. Il en est souvent de même pour les communes vaudoises. A de rares exceptions près, nos villages sont plus anciens qu'ils ne le proclament.

Si on établit la liste des anniversaires, on constate avec une certaine surprise que les villages vaudois ont soit environ 1'000 ans, soit environ 800 ans. Yvonand a fêté son millénaire en

2011, Penthaz a fait de même. Belmont comptait 850 ans en 2014 et Villarzel se donnait 800 ans en même temps... A se demander si autour de l'an mil et après 1200, nos régions ont connu subitement d'importantes poussées démographiques qui ont forcé nos ancêtres à défricher de nouvelles terres. Les spécialistes de l'histoire ou de l'archéologie ne constatent rien de tel.

Il est vrai que certaines agglomérations ont été effectivement fondées à un moment précis, connu par



Vue d'Avenche, Dan

des sources fiables. C'est par exemple à bon droit que Villeneuve célèbre ses 800 ans. Cette place a été édifée par le comte Thomas de Savoie en 1214.

Dans l'écrasante majorité des cas, les communes se contentent de se référer à leur première attestation dans une source écrite pour fixer leur origine. Or, elles existaient bien avant que leur

Dans l'écrasante majorité des cas, les communes se contentent de se référer à leur première attestation dans une source écrite pour fixer leur origine.

nom n'apparaisse enfin dans un texte. Eclépens fêtait l'an dernier ses 1200 ans parce que le premier texte qui cite ce village date de l'an 814. Mais le nom même de la commune avec sa désinence en «-ens» doit remonter à une période située entre le V^e et le VII^e siècle. Que dire d'Avenches qui célèbre en 2015 ses 2000 ans? Les dernières découvertes archéologiques démontrent que le site

est bien plus ancien que l'an 15, date à laquelle Avenches connaît certes une nouvelle expansion.

Les anniversaires ne marquent donc pas la naissance de tel ou tel village, mais la première mention de cette future commune. Or ces mentions dépendent essentiellement de l'usage de l'écrit. Dans nos régions, comme presque partout en Occident, le recours aux documents écrits a connu d'importantes fluctuations. A l'époque de l'Empire romain, on écrivait beaucoup, mais on écrivait surtout à Rome. Cette écriture centralisée a eu pour conséquence que pratiquement seules les villes et les étapes importantes du futur plateau suisse sont mentionnées dans les textes: Avenches, Nyon, Lausanne, Orbe, Vevey, Oron, Moudon ou Yverdon. A l'époque romaine, bien d'autres noms de futures communes existent déjà: c'étaient des propriétés d'aristocrates locaux. Le nom de ces riches gallo-romains, affublés du suffixe gaulois «acum» ou romain «inus» sont à l'origine des communes dont le nom se termine par «y» ou «ins», tels Bursins, Gingins, Pully ou Lutry. Ces lieux ont donc environ 2000 ans d'âge,

mais ne sont jamais mentionnés dans les textes antiques parce que, vu de Rome, ils sont de maigre importance.

Au V^e siècle de notre ère, les Vandales occupent l'Afrique du Nord. Ce peuple germanique pratique la piraterie en Méditerranée. D'où une pénurie du papyrus égyptien. Cette crise du papier en Occident marque un premier recul de l'écriture en Occident. Elle deviendra aiguë à partir de la prise d'Alexandrie par les Arabes en 641. Cette annexion marque la fin de l'exportation du papyrus vers l'Occident. Il est toujours possible d'écrire sur du parchemin, mais cela revient beaucoup plus cher. Les contrats oraux remplacent souvent les textes. Et seules les puissantes chancelleries recourent encore systématiquement à l'écrit. Dans nos régions, c'est le cas des rois de Bourgogne entre 888 et 1056. Puis un nouveau long silence. Au début du XIII^e siècle, notamment sous l'influence de l'évêque de Lausanne d'origine italienne Roger de Vico Pisano le recours à l'écrit devient plus fréquent: bien des villages anciens sortent alors de l'ombre. Une ombre parfois très ancienne. Ainsi nos communes fêtent davantage l'histoire de l'écrit que leur propre destin. ■



s le Canton de Berne.

Votre commune assurée sur mesure.

Avec la nouvelle solution d'assurance Responsabilité Civile Communes de la Vaudoise, protégez votre collectivité publique contre les risques qu'elle encourt. Notre solution prend en compte les risques spécifiques à l'activité d'une commune et permet de choisir ceux qui concernent la vôtre. Choisissez une assurance flexible et individualisée, au meilleur prix.
vaudoise.ch

Là où vous êtes.  **vaudoise**



LES PROS DANS TOUS LES CAS

PANDA VAN FIORINO DOBLÒ CARGO SCUDO DUCATO

D'AUTRES OFFRES EXCEPTIONNELLES CHEZ VOTRE PARTENAIRE FIAT PROFESSIONAL.
DES MODÈLES TOP À DES PRIX TOP

VOTRE PARTENAIRE FIAT PROFESSIONAL SE RÉJOUIT DE VOTRE VISITE.

LA PREUVE PAR LES FAITS.



Votre spécialiste
depuis 1924.

Emil Frey SA, Crissier

une relation à vie !



Nouveautés en matière de stationnement



Yverdon-les-Bains a inauguré plusieurs nouveautés en matière de stationnement sur l'espace public le 1^{er} mars 2015. La Cité thermale est notamment la première ville romande à recourir aux solutions proposées par ParkingCard en matière de paiement et de gestion du stationnement.



Patrick Genoud
Secrétariat général
Ville d'Yverdon-les-Bains
Responsable de la
communication institutionnelle

Pour répondre à la croissance et au développement de la ville, Yverdon-les-Bains a dû repenser son règlement en matière de stationnement sur l'espace public, afin de proposer la bonne place de parc pour la bonne personne, au bon endroit et pour la bonne durée! Le règlement révisé du stationnement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et déployé ses premières mesures le 1^{er} mars dernier.

Les principales nouveautés furent l'introduction de zones macarons dans les quartiers du centre-ville, la création de parkings pour pendulaires en périphérie et le recours au système *ParkingCard* pour faciliter le paiement du stationnement par les usagers et, en première romande, pour gérer les autorisations de stationnement.

Depuis le 1^{er} mars 2015, Yverdon-les-Bains propose ainsi à l'ensemble des

usagers des zones de stationnement payantes de la ville de payer sa place de parc via le système *ParkingCard*. Moyennant la création d'un compte utilisateur qui doit être alimenté et la pose d'une vignette derrière son pare-brise, tout automobiliste peut dorénavant régler son stationnement sans monnaie, à la minute près, au moyen de son téléphone portable. Ce moyen de paiement est également disponible dans de nombreuses villes et parkings privés en Suisse, et le réseau ne cesse de s'étendre!

L'administration communale recourt également aux solutions *ParkingCard* pour gérer les autorisations de stationnement. Chaque usager qui obtient un macaron de stationnement, qu'il soit un habitant ou une entreprise situés dans les zones macarons du centre-ville, ou qu'il soit pendulaire, doit créer un compte utilisateur auprès du partenaire pour obtenir une vignette à coller sur son pare-brise. Cette vignette indique le type d'autorisation octroyée et permet le contrôle du stationnement par les agents muni-

cipaux au moyen de simples téléphones équipés de l'application dédiée.

Le système *ParkingCard* est également utilisé pour effectuer le paiement des autorisations de stationnement. Au moment de la création de son compte utilisateur, l'usager a la possibilité de le charger du montant correspondant au macaron octroyé. Le partenaire rétrocède ensuite à la Ville les montants encaissés, moins le pourcentage qui lui revient. Pour la Ville, cela constitue une simplification des procédures, de la logistique et du contrôle en matière de stationnement, ainsi qu'une baisse des coûts et des charges administratives. ■

Informations complémentaires:
www.yverdon-les-bains.ch/stationnement
www.parkingcard.ch



Nouveau concours 2015

Trouvez les Communes vaudoises où se trouvent ces ports!

Pour ce concours 2015, nous vous proposons 4 ports vaudois à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUne!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de ports parmi les 16 proposés remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2016.



Si vous pensez savoir les noms des Communes où se situent ces ports, envoyez un mail à nathalie.greiner@ucv.ch et indiquez: Concours *Point CommUne!* N°52, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre ports pour participer. **Bonne chance!** ■

Résultat du concours N° 51

Les huit châteaux étaient les suivants:

1. Avenches
2. Saint-Prex
3. Château de Guévaud / Mur / Vully-les-Lacs
4. Morges
5. Château de Rochefort / Moudon
6. Château de la Roche / Ollon
7. Prangins
8. Gandson

Bravo aux 19 personnes qui ont trouvé les huit bonnes réponses, soit:

Agassis Maurice (Montricher), **Bocherens** Nicole (Gryon), **Borloz** Pierre-Alain (Forel-Lavaux), **Comte** Martine (Echandens), **Crausaz** Jean-Marie (Trey), **Croisier** Georges (Lutry), **Diserens** Jean-François (Dompierre), **Fogoz** Isabelle (Belmont-sur-Lausanne), **Gisclon** Michel (Bussigny-près-Lausanne), **Grandjean** Eric (Château-d'Éx), **Graz** Jean-Daniel (Palézieux), **Guignard** Jean (Aubonne), **Guignet** Janine (Montanaire-Thierrens), **Lipp** Corinne (Gollion), **Mathys** Alain (Moudon), **Pilet** Nicole (Rossinière), **Racine** Claude (Villars-Mendraz), **Reist** Chantal (Montanaire-Thierrens), **Yersin** Nathalie (Château-d'Éx).

Au terme des huit châteaux à trouver, nous avons 14 personnes avec 32 bonnes réponses. C'est avec un tirage au sort que nous avons dû départager les gagnants.

Le grand vainqueur de ce concours est Madame Chantal Reist de Montanaire-Thierrens, que nous félicitons sincèrement pour sa grande connaissance du canton. Elle fera l'objet d'un petit portrait dans notre prochain numéro de *Point CommUne!* Deuxième de ce concours, Madame Isabelle Fogoz de Belmont-sur-Lausanne, et troisième, Madame Janine Guignet de Montanaires-Thierrens, gagnent chacune un prix de consolation. ■

AVDCH! Mme Claude Petit met un terme à son mandat de Présidente

L'annonce est tombée il y a déjà deux ans de cela, mais le temps s'envole... et l'assemblée générale du 27 mars prochain sera la dernière conduite par Claude Petit, après 12 ans de présidence!



Florence Nedrotti
Cheffe de l'office de la
Population de la Commune
de Pully

Mme Petit élue au comité AVDCH le 19 avril 2002 lors de l'AG à Aigle a été désignée Présidente de l'AVDCH le 28 mars 2003 à Chavornay, en remplacement de Daniel Perrin de Montreux.

Un riche parcours

Après une formation universitaire, Claude Petit a travaillé de 1984 à fin juin 2000 au service de l'Etat de Vaud, d'abord à la Caisse publique cantonale vaudoise d'assurance-chômage, puis à l'Office cantonal des requérants d'asile, devenu, entre-temps, la division Asile du Service cantonal de la population.

Elle a quitté son poste de responsable ad interim de la division Asile le 30 juin 2000 pour entamer sa carrière de préposée auprès du Contrôle des habitants de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en remplacement de Jean-Louis Ducret.

La discussion au centre de tout

Inconditionnelle adepte de la discussion, Claude Petit a apporté son style posé mais déterminé à la tête de l'association. Naturellement diplomate, pragmatique, ancrée dans la réalité, elle a su progresser dans son rôle de Présidente et ses qualités nous ont bluffés dans bien des domaines.

Des réalisations et des combats

Devant faire face à des changements d'importance dans le métier et la manière de travailler, Claude a su identifier et anticiper les évolutions.

Elle a participé à de nombreux groupes de travail et séances, en donnant l'orientation et les impulsions

nécessaires pour la défense du service public, dans l'intérêt non seulement des membres de l'association, mais aussi et surtout dans l'intérêt de nos administrés. On rappellera, entre autres, les dossiers suivants, dans lesquels Claude a pris une part prépondérante:

- Votelec
- Formation
- Entrée en vigueur de la LHR
- Défense des centres de biométrie régionaux
- GT avec USPI
- Projet NAVIG
- Révision des statuts de l'association
- Le combat contre le projet Car-Ré
- Projet E-government
- GT Camping-Caravaning
- Nouveau site internet
- Nouveau guide du préposé
- Etc.

Sans oublier la représentation de notre association auprès des associations parentes, les relations avec les autorités cantonales et, en priorité, la relation de qualité établie avec la nouvelle direction du SPOP. Pour toutes ses raisons, nous remercions Claude de son engagement. Bref, notre présidente a vécu mille vies à la tête de notre association!

Passage de témoin

Pour les nombreuses raisons évoquées précédemment, trouver un ou une remplaçant(e) à notre chère Présidente n'était pas une chose à improviser. Puisqu'aucune candidature n'émanait du comité, un temps de réflexion a donc été décidé.

Le Comité, bien au courant de la charge de travail et de la responsabilité impliquée par ce mandat, n'a pas eu à cœur de proposer un candidat n'émanant pas du comité en place. Tout est alors parti d'une discussion informelle,

pour arriver à une évidence: une présidence alternée à raison d'un mandat d'une année par membre du Comité! Cette solution votée par le Comité à l'unanimité, moins une abstention fera l'objet d'une demande de modification des statuts par l'Assemblée générale du 27 mars 2015. En cas d'agrément, le nom du successeur sera dévoilé à cette occasion.

Un très grand merci!

Dans l'intervalle et au nom de tous les membres de l'AVDCH, nous tenons, chère Claude, à t'exprimer notre profonde gratitude car, durant ces nombreuses années, tu n'as ménagé ni ta peine ni ton énergie à la cause de l'AVDCH.

En même temps que la présidence, tu quittes le Comité, tu vas nous manquer, nous espérons te voir à toutes nos assemblées et manifestations et sachant que tu seras toujours disponible pour un conseil bienveillant!

Mille fois merci Chère Claude! ■



AVDCH! Certificat de spécialiste en Office de la population/Contrôle des habitants

Le diplôme de cadre en administration communale de FR2C s'enrichit d'un nouveau module de formation. Le 22 janvier 2015, entretien avec Mme Nadine Cossy, Cheffe de l'Office de la population de Morges.



Florence Nedrotti
Cheffe de l'office de la
Population de la Commune
de Pully

Un pas déterminant vient d'être fait pour le métier Contrôle des habitants, en effet, une collaboration fructueuse a réuni des membres de diverses parties pour aboutir à une formation inter-cantonale reconnue. Sur l'impulsion de Nadine Cossy, le Comité AVDCH a soutenu l'idée de créer une formation qui faisait à ce jour grandement défaut.

Nadine Cossy a été engagée à la Ville de Morges en mars 2009, avec comme bagage, un Brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales. Motivée, le domaine du Contrôle des habitants était nouveau pour elle. Ainsi, grâce à cette expérience et celles d'autres dans la même situation, il a été démontré que nous ne pouvions pas nous improviser préposé du jour au lendemain.

Comment s'est passé votre début au CH de Morges?

Nadine Cossy: A mon arrivée au CH en 2009, il n'existait que l'ancien guide du préposé en version papier et personne auprès de qui se renseigner pour savoir l'utiliser. Mes collaborateurs étaient spécialisés chacun dans un domaine: permis, domicile secondaire, guichet, mais ils n'avaient pas tous les éléments pour avoir une vue d'ensemble des tâches liées aux travaux d'un contrôle des habitants et police des étrangers.

De suite, j'ai suivi la formation proposée par le SPOP pour les nouveaux préposés qui se déroule sur deux jours. Puis j'ai rendu visite à des préposés en place depuis de nombreuses années, comme Mme Claude Petit à Yverdon,

MM. Etienne Poget à Nyon et Luc Pasquier à Orbe (à l'époque tous membres du comité AVDCH). M. Chemouny au Service de la population à l'époque a été un soutien précieux, et, de fil en aiguille, les missions se sont précisées.

Comment a démarré l'idée d'une formation métier?

Le Comité AVDCH avait commencé en 2012 le projet de refonte totale du guide du préposé, ce travail d'envergure a mobilisé toutes les forces durant un petit peu plus d'une année. Le Comité a démontré une excellente synergie de travail. Et forte de cette belle impulsion, j'ai exposé l'idée de cette formation qui me tenait à cœur, ce que le Comité a approuvé à l'unanimité.

Prises de contact

Pour la première étape, j'ai de suite pris contact avec Nicolas Saillen, Chef de Service adjoint de la population afin de lui exposer le projet d'une formation certifiante; aucune démarche ne pouvait démarrer sans l'accord et l'appui de notre autorité de surveillance. Le 23 avril 2013, avec Nicolas Saillen, nous avons rencontré M. Pierre Jacot, directeur du CEP - Centre d'éducation permanente. Ainsi les premiers contours de la formation ont été définis, tout comme les contraintes légales y relatives.

Le 28 mai 2013 à Soleure, j'ai présenté le concept lors d'une réunion du Comité de l'ASSH Association suisse des contrôles des habitants. A cette occasion, Nicolas Wolleb, responsable du contrôle des habitants de la ville de Fribourg a relevé qu'il existait déjà un Diplôme de cadre en administration communale géré par AvenirFormation à Delémont. Prendre contact avec

cette école et faire le lien s'imposait de façon logique.

Entretiens, j'ai pris contact avec la présidente de l'Association Valaisanne des contrôles des habitants, Mme Berclaz et les préposés de grandes villes romandes. Les avis émis ont tous été très favorables sur ce projet de formation certifiante intercantonale.

De son côté, le SPOP, par l'entremise de Steve Maucci, a contacté ses homologues de tous les cantons suisses romands afin de connaître les intérêts.

Quant est-il du politique?

M. Maucci a reçu l'accord de chef du département de l'économie et du sport M. Philippe Leuba.

Cette formation sera-t-elle reconnue dans toute la Suisse?

Reconnue oui pour l'ensemble des cantons romands incluant le Tessin. Toutefois, comme chaque canton à ses propres bases légales et spécificités, la Suisse allemande travaille sur le sujet. Le but final est bien sûr d'arriver à un brevet fédéral.



Micheline Guerry-Berchier, Présidente de Formation romande des cadres communaux (FR2C)

Vous avez dû mobiliser des nombreux partenaires?

Oui et ils ont été vraiment formidables!

- M. Nicolas Saillen, chef de service adjoint du SPOP
- M. Christophe Cattin, secrétaire général d'Avenir Formation
- Mme Micheline Guerry-Berchier, présidente de FR2C et secrétaire générale de l'association des communes fribourgeoises...
- M. Nicolas Wolleb, responsable du contrôle des habitants et préposé au registre électoral de la Ville de Fribourg
- M. Pascal Vurlod, préposé au contrôle des habitants du Locle
- M. Patrice Godat, chancelier de la commune de Val-de-Ruz

Nous avons formé deux groupes de travail, le premier « Rédaction du règlement et avenant » comprenant Mme Guerry-Berchier, M. Saillen, M. Cattin et M. Godat et moi-même. Le second « Rédaction des directives » comprenant M. Cattin, M. Wolleb, M. Vurlod, et moi-même. Tous ont été d'une efficacité redoutable et je

les remercie encore très chaleureusement au nom du Comité AVDCH.

Quand débute la première classe?

De janvier 2016 jusqu'en juin, soit 96 périodes réparties sur un semestre, hors vacances scolaires bien sûr. En principe, les cours auront lieu le vendredi toute la journée ainsi qu'un samedi matin, une semaine sur deux. La formation sera donnée par des professionnels expérimentés, spécialistes des domaines enseignés.

Concrètement, que propose la formation?

Le contenu des cours englobe plusieurs sujet et se répartit comme suit:

- Contrôles des habitants, 42 périodes (6 journées)
- Protection de l'enfant et de l'adulte, aide sociale, 16 périodes (2 journées)
- Constructions, aménagement, équipement, 16 périodes (2 journées)
- Sécurité publique, 8 périodes (1 journée)

Ainsi qu'un travail autonome sur le Contrôle des habitants basé sur un cas réel permettant la visualisation des méthodes de travail et l'utilisation des bases légales.

Et si je souhaite m'inscrire pour la première session?

Les inscriptions sont gérées par Avenir-Formation, ils s'occupent également de la réservation des lieux de formation.

Plusieurs lieux de cours été choisis en Romandie, comme Marin (NE), Morges (VD) et Saint-Maurice (VS). La provenance des participants pouvant influencer, le programme définitif sera fixé après les inscriptions. ■

Les conditions d'admission et tarifs sont disponibles sur le site:

www.avenirformation.ch



Secrétariat de la formation et des examens:

AvenirFormation,
Avenir 33, 2800 Delémont
Tél. 032 420 77 15, fax 032 420 77 19
Courriel: info@avenirformation.ch

www.apgsga.ch

154'621
surfaces publicitaires

560
collaborateurs

1
marque

APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches digitales et analogiques à des endroits hautement fréquentés.

Bienvenue chez APG|SGA.

APG|SGA
Out of Home Media

Termoplan

0844 844 244
La touche de l'économie

Diesel
Huiles de chauffage
Essences et lubrifiants

www.ruey-termoplan.ch
e-mail : info@ruey-termoplan.ch

AVIATCO! Etat de la situation suite à la 2^e conférence autour de la problématique de l'amiante

Cette conférence s'est tenue le 4 novembre 2014 dans les locaux du CHUV. Convoquée par le Président du Conseil d'Etat et chef du Département de la santé et de l'action sociale, M. Pierre-Yves Maillard, elle avait pour but de dresser un état des lieux et faire le point de la situation sur la délicate problématique de l'amiante dans la construction.



Charles Wernuss
Chef de secteur Police
des constructions, Echallens
Service technique
intercommunal (STI)

Quatre ans après l'entrée en vigueur de l'obligation de produire un «diagnostic amiante» (1^{er} mars 2011), pour toute démolition ou transformation de bâtiment construit avant 1991, nous retrouvons dans nos colonnes Mme Catherine Borghini Polier, Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV, pour connaître, à travers ses réponses aux questions de la rédaction, le regard qu'elle porte sur ce sujet difficile.

Propos de **Mme. Catherine Borghini Polier**, Directrice des constructions ingénierie et sécurité du CHUV, recueillis par Charles Wernuss.

A l'issue de ces seconds «états généraux» autour de la problématique de l'amiante, quel bilan tirez-vous? Une amélioration sur la prise de conscience des divers intervenants est-elle perceptible?



Oui, je pense qu'une meilleure sensibilité et prise de conscience sont perceptibles, bien qu'un travail encore important demeure. La conférence avait d'ailleurs comme objectif de présenter les progrès dans le domaine de la gestion des risques et de la prise en charge sanitaire. Le bilan est plutôt encourageant.

La mise sur pied de la cellule amiante Vaud était une première étape indispensable pour coordonner les différentes démarches de prévention dans les trois domaines concernés par la problématique de l'amiante: la santé publique, la protection de l'environnement et la

protection des travailleurs. La création d'une plateforme commune internet est le fruit de cette nouvelle et étroite collaboration (www.vd.ch/amiante) entre les différents partenaires des domaines précités.

La prise de conscience des différentes instances concernées est donc bien réelle et n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est la volonté de coordonner les efforts pour améliorer la prise de conscience sur le terrain.

La protection passive, active, respectivement des travailleurs et utilisateurs, s'est-elle améliorée?

Plusieurs mesures ont été prises pour ce faire. C'est au niveau de l'information au public et aux travailleurs que les efforts se sont principalement portés.

Un exemple? Des affiches, élaborées par la Direction générale de l'environnement (DGE) et le CHUV ont été fournies aux communes dans le but de les placarder dans les déchèteries pour expliquer comment éliminer les matériaux amiantés.

Aujourd'hui, les principales personnes exposées aux fibres d'amiante



Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch

sont les ouvriers et le personnel d'intendance qui interviennent sans précautions sur des matériaux contenant de l'amiante. C'est principalement un manque de connaissance qui occasionne l'exposition des travailleurs ou des personnes présentes sur le chantier ou dans le bâtiment. Dès lors, les employeurs ont un devoir d'information afin que les travailleurs exposés à l'amiante ou susceptibles de l'être puissent se protéger efficacement.

C'est dans ce cadre et pour ces raisons qu'au CHUV, nos spécialistes en santé et sécurité au travail ont développé un dispositif d'apprentissage à distance afin de renforcer les connaissances du personnel technique dans le domaine de l'amiante. Ce module «e-learning» a été présenté dans le cadre de la deuxième conférence amiante du 4 novembre 2014 et a été mis à disposition sur le site www.vd.ch/amiante. Il est également proposé un déploiement complet de la formation dans les structures de formation du Canton de Vaud.

Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer la portée de ces démarches. Et là il y a encore beaucoup de travail à faire, notamment pour que l'information arrive au bon endroit, qu'elle soit comprise, acceptée et que les mesures de protection soient respectées partout et par tous!

La gestion des risques dans le bâtiment est-elle prise en compte de manière satisfaisante ?

La gestion du risque amiante dans les bâtiments est bien connue et définie. Les outils et les structures se mettent en place. Les principes de protection sont de plus en plus pris en compte par les professionnels du bâtiment. Mais cela n'est pas encore le cas partout. Une bonne gestion des risques dans le bâtiment commence par une question simple: y a-t-il de l'amiante dans les matériaux sur lesquels il faut intervenir? Et pour que la personne se pose cette question, il faut qu'elle soit sensibilisée à la problématique de l'amiante. Le chemin est encore long pour que cette question devienne un réflexe chez tous les professionnels du bâtiment et peut-être encore plus long chez les «bricoleurs du week-end».

La dangerosité liée à l'amiante est-elle toujours, aujourd'hui, un problème de santé publique majeur et si oui pourquoi ?

Force est de constater que la majorité des bâtiments construits avant 1991 contiennent de l'amiante. Toute intervention sans mesure de protection sur ces matériaux représente un risque d'exposition. Les médecins, quant à eux, doivent être aussi davantage sensibilisés à cette problématique de façon à faciliter la prise en charge de leurs patients concernés par des maladies dues à l'amiante. Dans ce sens, la cellule amiante Vaud, en collaboration avec la Suva, a édité une brochure à l'attention des médecins, notamment pour faciliter les démarches de déclaration de maladie professionnelle de leurs patients auprès de l'assurance-accidents.

Quatre ans après la mise en œuvre de l'obligation de diagnostic dans les bâtiments, quel constat faites-vous sur la qualité du travail effectué par les spécialistes ?

Lors de la conférence, le Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud, a relevé la qualité insuffisante des diagnostics avant travaux et de leur suivi, ainsi que les informations fournies par le site.

Selon la directive d'application de l'article 103a de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions, les Municipalités doivent vérifier si le diagnostic «amiante» a été effectué par un diagnostiqueur figurant sur la liste mise à disposition par la SUVA. Elles doivent également s'assurer que le diagnostic ait bien été réalisé sur la base du cahier des charges de l'association suisse des consultants amiante (ASCA).

Dans la pratique, cet élément peut poser certains problèmes d'application. A l'heure actuelle, il n'y a pas de contrôle des diagnostiqueurs qui sont sur cette liste de la SUVA. Une définition nationale de critères auxquels doivent répondre les diagnostiqueurs est prévue par la SUVA mais n'est pas encore effective.

Il faut encore se rendre compte que même un diagnostic répondant au critère de qualité n'est pas une assurance d'absence totale de risque. En effet, derrière un matériau exempt d'amiante peut se cacher un autre qui en contient. A chaque étape de la démolition/transformation, la question devrait se poser.

Un autre problème réside dans le fait que seuls les travaux soumis à autorisation sont concernés par le diagnostic obligatoire. Or beaucoup de travaux de transformation sortent de ce cadre et ceux qui les entreprennent ne sont pas toujours conscients de l'utilité d'effectuer des diagnostics avant travaux.

En conclusion et, à nouveau, l'information des personnes qui font exécuter ou exécutent le travail est déterminant.

Concernant, la gestion du site de géo-diagnostic mis en place par le Canton en 2012: elle n'était pas assez définie, car aucune ressource de maintenance ne lui avait été attribuée. Il en résultait des informations incomplètes et une gestion difficile, par manque de moyens.

Le contrôle lors de la réalisation (et c'est un point qui intéressera particulièrement nos lecteurs), est du ressort de l'autorité communale. De quelle manière peut-elle l'effectuer, afin d'être efficace et ce dans la mesure des moyens à leur disposition ?

L'autorité communale doit s'assurer que le diagnostic ait bien été réalisé sur la base du cahier des charges de l'association suisse des consultants amiante (ASCA). Or elle est parfois démunie devant cette responsabilité.

Une meilleure efficacité passera par un contrôle qualitatif des rapports exercé par le canton. D'où la nécessité de faire modifier l'article 103a de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

En effet, sans un esprit de collaboration entre chaque partenaire, la problématique de l'amiante dans les bâtiments restera un problème de santé publique.

Quelles pistes voyez-vous pour améliorer la situation ?

La cellule amiante a cherché des pistes pour soutenir les communes dans leurs tâches de contrôle et pour améliorer le fonctionnement du site. Elle a travaillé sur plusieurs axes, dont la désignation d'un service de l'Etat comme entité garante de la qualité des diagnostics, l'octroi d'une ressource supplémentaire au service désigné, l'amélioration informatique pour optimiser le fonctionnement de la plateforme, la mise en place d'une structure de pilotage pour la gestion de ce site. ■

aVDaas! Assurances sociales: les changements de 2015

Comme chaque année, le législateur apporte quelques modifications dans les assurances sociales. Nous nous plasons à les énumérer et à apporter quelques commentaires sur les plus importantes.



Eric Rochat
membre du Comité
de l'aVDaas
Le Sentier

Droit à la rente AVS en 2015: Cette année, rappelons que ce sont les femmes nées en 1951 et les hommes nés en 1950 qui doivent entreprendre les démarches pour l'obtention d'une rente AVS. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent, à certaines conditions, demander l'anticipation de leur rente d'une ou deux années moyennant une réduction de 6.8% par année d'anticipation. Il s'agit de l'occurrence des femmes nées en 1952 et 1953 et des hommes nés en 1951 et 1952. A l'inverse, il y a également la possibilité d'ajourner à la rente mais c'est un choix extrêmement rare.

Augmentation des rentes AVS/AI et allocations pour impotent: cette année 2015 voit une légère adaptation des rentes de 0.4%. Ce qui fait que la rente entière minimum passe de fr. 1'170.- à fr. 1'175.- et la rente entière maximum passe de fr. 2'340.- à fr. 2'350.-. La rente maximum pour un couple passe ainsi de fr. 3'510.- à fr. 3'525.-.

Pour ce qui est des allocations pour impotent, celles-ci passent à fr. 235.- pour l'impotence faible, à fr. 588.- pour l'impotence moyenne et à fr. 940.- pour l'impotence grave.

Prestations complémentaires AVS/AI: compte tenu des modifications précitées, les prestations complémentaires AVS/AI subissent également quelques ajustements. Le montant annuel pour la couverture des besoins vitaux pour les personnes vivant à domicile passe à fr. 19'290.- pour une personne seule, à fr. 28'935.- pour un couple et à fr. 10'080.- pour un enfant donnant droit à une rente.

Ce montant est valable pour les 2 premiers enfants et sera de fr. 6'720.- pour les 3^e et 4^e enfants et de fr. 3'360.- dès le 5^eme enfant. Ces nouveaux montants concernent également les bénéficiaires d'une rente-pont

Pour les personnes résidant dans un home à mission gériatrique, le montant mensuel des dépenses personnelles passe de fr. 240.- à fr. 275.- et à fr. 320.- pour les personnes résidant dans un home à mission psychiatrique

Remboursement des frais de guérison:

Il y a une nouveauté importante pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI qui résident en EMS au 1^{er} janvier 2015 puisque dès maintenant le montant annuel de fr. 1'000.- accordé pour le remboursement de la franchise de fr. 300.- et des quote-parts de fr. 700.- sera remboursé de manière forfaitaire et sans présentation de justificatifs de la manière suivante: fr. 600.- en janvier, fr. 200.- en février et et fr. 200.- en mars. Pour ces bénéficiaires, il n'est plus nécessaire d'envoyer les décomptes LAMAL au Service des PC de la Caisse cantonale.

Allocations familiales: Si le montant des allocations familiales ne change pas en 2015, il y a par contre une bonne nouvelle pour les employeurs affiliés à la Caisse cantonale vaudoise de compensation. En effet, ces derniers verront le taux de cotisation prélevé sur la masse salariale pour le financement des allocations familiales passer de 2.275% à 1.95%.

Cotisations: Le taux des différentes cotisations ne change pas. La seule que l'on peut signaler est la modification du barème dégressif pour les cotisations AVS des indépendants dont les limites augmentent de fr. 200.- dès la 2^e tranche.

Prévoyance professionnelle: Là également, il y a quelques modifications. Tout d'abord, le salaire minimal pour l'obligation de cotiser à la LPP passe de fr. 21'060.- à fr. 21'150.- et la déduction de coordination qui passe de fr. 24'570.- à fr. 24'675.-.

Pour la prévoyance individuelle liée du pilier 3a, on relèvera que la déduction fiscale autorisée passe de fr. 6'739.- à fr. 6'768.- lorsqu'elle en complément d'un 2^e pilier et de fr. 33'696.- à fr. 33'840.- lors qu'il n'y a pas de 2^e pilier.

Prévoyance vieillesse 2020:

Le vaste projet de réforme de la prévoyance vieillesse entrera en 2015 dans sa phase parlementaire. A l'issue de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a procédé à quelques changements dans le projet transmis fin 2014 aux Chambres fédérales. La nécessité de la réforme ainsi que ses objectifs ne sont pas remis en question. Le message du Conseil fédéral est disponible sur le site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales: www.ofas.admin.ch - Prévoyance vieillesse 2020 (d'où est tiré le présent paragraphe).

En conclusion, il est primordial de rappeler que les Agences d'assurances sociales sont à disposition des citoyennes et citoyens établis dans ce beau Canton de Vaud pour toute question relative aux assurances sociales, y compris pour les différentes aides pour les familles. Notamment pour les subsides pour les primes de l'assurance maladie, les prestations complémentaires pour les familles, pour les bénéficiaires d'une rente AVS/AI ou encore pour les prestations cantonales de la rente-pont.

De plus, des sites internet peuvent être consultés en tout temps. Les principaux étant www.caisseavsvaud.ch et www.avsv-ai.ch ■

ACVBC! AG 2015 70 ans fêtés à Rolle

La Ville de Rolle sera en fête le vendredi 24 avril 2015, pour accueillir la 70^e Assemblée générale de l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux (ACVBC).



Jean-François Niklaus
Président de l'ACVBC

Née le 13 septembre 1945 de l'élargissement de l'Association des boursiers des communes rurales de la Côte, l'ACVBC comptait alors environ 60 membres. En sept décennies, ces derniers ont passablement évolués pour atteindre près de 350 membres actifs à la fin des années 1990. Au gré des regroupements ou fusions, elle en compte aujourd'hui environ 275 et pas moins d'une soixantaine de membres passifs ou honoraires.

La fonction de boursier communal a également beaucoup changé au fil du temps. On peut se souvenir de ces années où le boursier écrivait à la main dans ses grands livres de comptes, connaissant personnellement la grande majorité de ses contribuables... La professionnalisation de cette activité variée l'éloigne petit à petit de cette image pour se tourner vers toute la panoplie actuelle de gestion informatique, toujours plus directe et connectée, tendant à apporter la garantie d'une saine

gestion des deniers publics. Mais elle demande pourtant toujours les mêmes et nombreuses qualités: honnêteté, bien sûr, discrétion, bonne capacité de concentration, précision, mais aussi de l'entregent et... un peu d'abnégation.

Outre le déroulement habituel de l'Assemblée débutant, pour l'occasion, en début d'après-midi, et ponctuée par les interventions d'orateurs renommés, la Commune de Rolle, hôte de cette journée festive, a concocté un programme qui permettra aux membres présents de garder un excellent souvenir de ce «saut» dans cette nouvelle dizaine fort respectable.

Et maintenant...
en route pour le centenaire! ■



Fusions de Communes Etat au 27 janvier 2015



Laurent Curchod
Chargé de mission
Monsieur fusion du Canton

Projets de fusions acceptés en votation populaire le 30 novembre 2014

Carrouge, Ferlens et Mézières

(3 communes) (2'700 habitants env).
Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016.*

Lucens, Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens et Sarzens

(6 communes) (3'600 habitants environ).
Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.*

*Ces fusions doivent encore être ratifiées par le Grand Conseil

Projets de fusions en cours: 3 projets, impliquant 10 communes

Orbe, Montcherand et Sergey

(3 communes) (7'100 habitants)

Cossonay, Dizy et La Chaux

(3 communes) (4'100 habitants)

Aubonne, Montherod, Saubraz et Saint-Oyens (4 communes) (4'300 habitants)

Evolution du nombre de communes vaudoises

Au 1^{er} juillet 2011: **339 communes**

Au 1^{er} janvier 2012: **326 communes**

Au 1^{er} janvier 2013: **318 communes**

Au 1^{er} janvier 2017: **311 communes**



Aitv SA Au service de votre environnement
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.
1003 LAUSANNE
Tél. vert pour vos commandes : 0800 107 000
www.aitv.ch info@aitv.ch



KUNZLI FRERES S.A.
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
www.kunzli.ch info@kunzli.ch



Inspection TV / Essai d'étanchéité
Réhabilitation / Travaux spéciaux

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Transports de déchets spéciaux ADR / SDR

Problématique d'aujourd'hui: crise - communication - sécurité

Des cours en réponse pratique

Crise. Communication. Sécurité. Trois mots qui, aujourd'hui, interpellent et préoccupent les élus politiques, les responsables administratifs en charge de sécurité comme également les chefs d'entreprise. Comment répondre à une crise? Comment la gérer? Comment, finalement, assurer la sécurité de ses concitoyens, de ses employés? L'Académie de police de Saint-Maurice à Savatan dispense toute une série de cours spécifiques, orientés sur la pratique. Tour d'horizon de cette palette d'offres (dont les détails figurent dans les encadrés).

Cours aux élus

(conjointement avec l'ISP, Institut suisse de police)

Module 2: la responsabilité éthique, politique, administrative, civile et pénale	Lavey-les-Bains	24 mars
Module 3: aspects opérationnels liés à la sécurité municipale	Lavey-les-Bains	21-22 avril
Module 4: problèmes sécuritaires dans l'espace public et stratégies proposées	Lavey-les-Bains	12 mai
Module 5: la prévention	Lavey-les-Bains	23 juin
Module 6: la gestion de crise	Lavey-les-Bains	15-16 septembre
Module 7: media: entraînement à la communication de crise (radio, tv, presse écrite, réseaux sociaux)	Lavey-les-Bains	6 octobre
Module 8: sécurité communale, environnement et perspectives	Genève	5 novembre

Cours en collaboration avec le Centre Patronal

Méthodologie de gestion de crise	Lavey-les-Bains	21 au 23 avril
Conduite d'une cellule de crise et montage d'exercice	Lavey-les-Bains	27-28 octobre 10 novembre
Media: entraînement à la communication de crise (radio, tv, presse écrite)	Lavey-les-Bains	24 mars
Media: entraînement à la communication de crise (radio, tv, presse écrite, réseaux sociaux)	Lavey-les-Bains	6 octobre

CAS - avec la HEIG-VD

(Haute-Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud)

Module 4: gestion de crise	Savatan	3-10-17-24-31 mars 7-14 avril
Module 5: rôle et fonction du responsable sécurité/sûreté en entreprise	Savatan/Genève	28 avril 5-12-19-26 mai 2-9-16-23-30 juin

Renseignements - Inscriptions

Mme Silvia Pache / Académie de police - Savatan - 1890 Saint-Maurice
silvia.pache@vd.ch / 058 466 96 96



Jean-Luc Piller Chargé de mission Communication & Développement
Académie de police
www.academie-de-police.ch

Première série de cours, ceux offerts aux «élus» et autres responsables administratifs en charge de sécurité dans les communes. Huit modules (le premier a déjà eu lieu le 24 février dernier), des conférenciers issus du terrain autour d'un thème essentiel pour la vie quotidienne: l'Académie de police apporte aux participants les «outils» nécessaires à l'accomplissement de leur mandat de responsable de la sécurité publique. «*La sécurité n'a guère besoin de théorie, mais de l'expérience des gens du terrain*» explique un participant, municipal vaudois. Un commentaire qui caractérise bien ces cours grâce auxquels l'élu - ou le responsable - disposera d'éléments-clés pour répondre aux besoins des citoyens et connaîtra les structures et les missions des services en charge de la sécurité.

L'Académie de police apporte aux participants les «outils» nécessaires à l'accomplissement de leur mandat de responsable de la sécurité publique.

Le chef face à une crise

Une crise - quelle qu'elle soit - se nourrit des particularités de l'entreprise ou de l'organisation: s'il n'y a pas de remède universel pour y faire face, il y a, pourtant, une méthodologie éprouvée permettant au chef de prendre des décisions

judicieuses et efficaces. Cet apprentissage est offert aux participants au cours «**gestion de crise**» que l'Académie de police organise en collaboration avec le Centre patronal.

Un CAS en sécurité à Yverdon

En étroite collaboration avec la Haute-Ecole d'Ingénierie et de Gestion d'Yverdon-les-Bains, l'Académie organise, depuis deux ans maintenant, un **CAS en gestion stratégique de la sécurité/sûreté en entreprise**: cette formation post-grade qui s'adresse à tout responsable oeuvrant dans le domaine de la sécurité/sûreté d'une entreprise ou administration permet à son bénéficiaire de soutenir de manière pertinente et professionnelle sa direction dans l'appréhension et la gestion des menaces. ■

Académie de police de Saint-Maurice à Savatan Un centre de compétences sécuritaires

- Depuis 10 ans maintenant, l'Académie de police est un haut-lieu de la formation sécuritaire et policière.
- Elle organise chaque année une Ecole d'aspirants policiers, gendarmes et inspecteurs pour les Corps de police cantonaux et municipaux du Valais et de Vaud, de la Sécurité militaire et de la Police des transports – et dès 2016, du canton de Genève. Cette formation de 12 mois conduit à l'obtention du Brevet Fédéral de policier.
- Elle organise deux sessions pour les Assistants de sécurité publique, armés et non-armés, de toute la Suisse romande.
- Elle met sur pied de nombreux cours de formation continue s'adressant à toute personne ou organisation ayant un lien direct ou indirect avec les domaines de la sécurité, de la justice, des services sanitaires ou du feu, ambulanciers ou pompiers.
- L'Académie de police entretient d'étroites relations de formation avec la Gendarmerie et la Police Nationale françaises, offre son savoir-faire dans des projets de coopération de la Confédération dans le monde.
- Un état-major composé de personnels policier et civil et un corps d'instructeurs permanent, au total quelque 40 personnes ainsi que plus de 250 enseignants externes, assurent la conduite de l'Académie et la formation dispensée.



ELO
Digital Office

Allégez vos tâches

Solution GED préconfigurée pour les communes

Un partenaire solide à vos côtés

PROTOCOL
INFORMATIQUE

1004 Lausanne
Tél. 021 623 77 77
info@protocol.ch
www.protocol.ch

- Accès mobile PC / MAC iOS et Android
- Reprise de votre plan de classement
- Processus de validation / information
- Mise en place rapide et simplifiée

Gestion documentaire · Archivage · Processus · www.elo.ch

Mémento 2015

Quand	Qui	Quoi	Où
MARS			
vendredi 27	9h15	AVDCH	Assemblée générale ordinaire Yvonand
AVRIL			
jeudi 23	7h00	UCV	Comité Bussigny
jeudi 23	14h00	AVSM	Cours de formation initiale Jouxten-Mézery
vendredi 24	14h00	ACVBC	Assemblée générale (70e anniversaire) Rolle
MAI			
vendredi 1 ^{er}	9h00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire Vully-les-Lacs
vendredi 8	9h00	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire Echallens
lundi 11	7h00	UCV	Comité Bussigny
jeudi 21	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages Cheseaux-s/Lsne
jeudi 28	14h00	UCV	Conseil Oron
JUIN			
mercredi 3	8h30	AVSM	Journée de formation Morges, La Longeraie
mardi 9	7h30	UCV	Groupe des Villes Renens
vendredi 5	17h00	UCV	Comité Avenches
Samedi 6	9h00	UCV	Journée des Communes vaudoises Avenches
jeudi 11	8h00	AVSM	Journée de formation Morges, La Longeraie
JUILLET			
mercredi 1 ^{er}	12h00	UCV	Comité à déterminer
AOÛT			
mercredi 26	7h00	UCV	Comité Bussigny
SEPTEMBRE			
vendredi 11	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages Dully
jeudi 17	14h00	UCV	Conseil Leysin
mardi 22	7h30	UCV	Groupe des Villes Epalinges
jeudi 24	7h00	UCV	Comité Bussigny
OCTOBRE			
vendredi 2	9h30	AVSM	Assemblée générale ordinaire Gimel
vendredi 30	9h00	AVIATCO	Journée technique Wabern / Swisstopo
NOVEMBRE			
lundi 23	7h30	UCV	Groupe des Villes Lausanne
jeudi 26	14h00	UCV	Conseil Bursins

Cours de finances communales 2015

Cours	Titre du cours	Dates (jeudis de 9h00 à 16h30)
1	Boucllement des comptes 2014	2 avril 2015
2	Préparation du budget 2016	27 août 2015
3	Compte de fonctionnement	10 septembre 2015
4	Compte des investissements	24 septembre 2015
5	Lecture et structure du bilan	8 octobre 2015
6	Analyse et planification financières	29 octobre 2015
7	TVA dans les collectivités publiques	2 novembre 2015
8	Péréquation intercommunale	19 novembre 2015

Lieu: Grande salle de la Commune de Puidoux - Prix: Fr. 220.- pour chaque cours

Toutes les informations se trouvent sur www.pbussset.ch

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.



Pierre Bussset

Rue du Léman 2, 1814 La Tour-de-Peilz
Tél.: 021 971 15 42, fax: 021 971 15 43
Mobile: 079 345 60 91
info@pbussset.ch



Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



l'informatique proche de vous



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch

LE PIA L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES



LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES



LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES,
STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

www.liaudet-pial.ch

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch



UNE RELATION DURABLE

Proximité et expertise, source de plus-value

Plus d'informations auprès de nos spécialistes:

BDO SA
Case postale 7690
1002 Lausanne
Tél. 021 310 23 23

www.bdo.ch

